La Commission Locale de Recours Préalable Qualifié

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés



Accuse de reception

Article 13 de la loi n°08-08 du 23 février 2008 relative aux recouvrement dans le domaine de la sécurité sociale

Nom et prenom: Debiche Hakim date de naissance: 04/01/2000

Adresse: commune de colla, daira de djaafra, wilaya de bordj bou

arreridj

Recours sur: relatif à l'assurance invalidité les pieces:recours ,decision de clrpq

depose le 2024-04-09T03:17:40.755Z

Très Important Article 15 de la loi n° 08-08 du 23 février 2008 relative au contentieux dans le domaine de la sécurité sociale. Les décisions rendues par le Comité National susceptibles de recours sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente conformément aux dispositions de la du Code de Procédure Civile, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de délivrance de la notification de la décision contestée, ou dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de réception de la requête par la Commission Nationale. Comité éligible à un recours préalable, nous n'avons reçu aucune réponse à son patient.